Les intervenantes dans l'ordre d'intervention : Érika FLAHAULT, Christelle HAMEL, Ernestine RONAI et Marie France CASALIS; Michèle FERRAND est excusée.

Animatrice: Françoise PICQ

Salle comble! (70 personnes)

Françoise PICQ introduit l'atelier en rappelant que les institutions chargées des droits des femmes, les associations et la recherche féministe ont une même origine. Ce sont différentes façons de répondre à des questions qui ont été soulevées par le mouvement féministe des années 70.

Les institutions nationales et internationales ont été mises en place en réponse à la contestation. (France 1974 : Secrétariat d'État à la Condition féminine, ONU 1975 : Année internationale, dénoncées alors comme récupération de la lutte des femmes). Que l'objectif ait été d'enterrer la contestation, de noyer les problèmes par des « réformes symboliques » ou de construire véritablement une politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, ces institutions ont perduré depuis.

Les associations issues du mouvement ou renouvelées par lui et la recherche féministes ont été deux façons de continuer le combat féministe en le professionnalisant : sur le terrain militant, avec la prise en charge directe des femmes, ou sur celui de la contestation du savoir masculin et du renouvellement et de la transmission des connaissances.

Les relations entre ces trois pôles ont été empreintes de méfiance réciproque (entre mouvement et institutions, entre militantisme de terrain et recherche perçue comme déconnectée des réalités vécues par les femmes), évidemment compliquées par des différences d'appréciation politique.

C'est pourtant par l'action conjuguée de ces trois catégories d'acteurs que les choses ont changé depuis 40 ans, notamment à travers les politiques européennes. C'est le « triangle de velours » (selon l'expression consacrée d'Alison Woodword « Building Velvet Triangle : Gender and Informal Governance, 2004) En France le triangle de velours n'a pas bien fonctionné au niveau national, pour toutes sortes de raisons (dont la faible influence politique des institutions chargées des droits des femmes et la fragile reconnaissance de la recherche féministe et sur les femmes) ; le fossé s'est creusé entre recherche et militantisme, (très faible participation de chercheuses aux premières rencontres d'Evry; Bulletin de l'ANEF, 2011) parce que nous n'avons pas suffisamment affronté les tensions inévitables et nécessaires entre les deux approches.



Aujourd'hui le contexte politique est favorable : un ministère des Droits des femmes (enfin), accessible aux féministes, puisque nous allons rencontrer la ministre à l'issue de cet atelier; un mouvement féministe rajeuni et dynamique; une recherche féministe vivace (même si masquée derrière l'ambivalence du genre). L'enjeu de la période et de cet atelier : (re)construire un « espace de la cause des femmes » (Laure BERENI), en abordant frontalement les problèmes, en confrontant les points de vue ; mais pour un combat commun

Érika FLAHAULT (Enseignante-chercheuse, sociologue Université du Maine – ESO UMR CNRS 6590)Présente les recherches qu'elle a menée sur la professionnalisation du travail militant dans les grandes associations de défense des droits des femmes (Planning familial, Fédération Nationale Solidarité femme, CNIDFF) dans la région des Pays de la Loire. Avec une approche double, sociologie du travail et perspective de genre, une série d'entretiens a été effectuée auprès des salariées (directions comprises), des militantes bénévoles et personnes à la tête des directions nationales de ces trois grands réseaux associatifs.

Cette recherche souligne des résultats parfois paradoxaux. Les associations ont innové en donnant naissance à de « nouveaux métiers » ; mais des écarts se sont créés entre les valeurs et missions de ces associations (comme l'autonomie des femmes accueillies) et la situation des salarié.e.s qui sont le plus souvent des femmes (conditions d'emploi précaires, défaut de reconnaissance). L'émergence de tensions et même de conflits nécessite de réfléchir à la place de chacun et chacune (militantes et salariées) au sein de l'association employeuse. Dans les associations féministes, plus qu'ailleurs peutêtre, l'invisibilité du travail ou l'absence de reconnaissance professionnelle des salariées est mal ressenti. Cette situation paradoxale des salariées peut s'expliquer par des facteurs internes (confusion entre bénévolat et travail salarié qu'il est difficile de distinguer, mais aussi principe de gratuité des services, de respect de l'anonymat, de refus d'une position d'expertise qui tend à invisibilité le travail accompli et les compétences mises en oeuvre). Et aussi par des facteurs externes (dépendance financière des associations vis-à-vis des institutions, avec les financements sur projets donc non pérennes, à court et moyen termes, qui ne favorisent pas des emplois en CDI). Érika conclut sur la nécessité pour les associations de travailler sur leur fonction d'« employeuse ».

Christelle HAMEL (Chercheuse_ Sociologue, chargée de recherche à l'INED)

Présente, du point de vue de la recherche, le projet de création d'un Observatoire national des Violences, 12 ans après la grande enquête ENVEFF coordonnée par Maryse Jaspard.



Comment penser les liens entre la production de savoirs des recherches scientifiques et les pouvoirs publics qui ont besoin de cette expertise pour évaluer et proposer des moyens d'action, et les rapports avec les associations qui elles mêmes produisent des savoirs ?

La France est très en retard. Des observatoires contre les violences existent comme celui du département de Seine St Denis (93), celui de la ville de Paris (l'Observatoire de l'égalité), celui de « l'enfance en danger » (ONED) ou encore celui de la « délinquance et des réponses pénales » (ONDRP). A l'étranger ont trouve plutôt des centres de recherche interdisciplinaires et universitaires sur les violences, qui ont davantage d'indépendance vis-à-vis de l'Etat (au Québec le centre de recherche interdisciplinaire sur les violences familiales et envers les femmes (CRIVIFF) - http://www.criviff.qc.ca/cms/index.php?lang=fr&accueil=1), compte 49 chercheuses et chercheurs, réparti-e-s sur huit universités, travaillant à plein temps sur les violences sexistes, pour une population de 8 millions d'habitants, quand la France qui compte près de 70 millions d'habitants ne s'est encore dotée d'aucune structure de ce type.

Quel budget pour financer ces recherches? Il est important que le budget consacré aux études ne ponctionne pas le budget consacré aux associations. C'est pourquoi celui-ci devrait émaner essentiellement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont c'est la mission que d'œuvrer à la production de connaissances. Il devrait être aussi alimenté par les autres ministères concernés : le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail (question de la violence au travail), le ministère du Logement (question des hébergements d'urgence).

Quelle structure pour organiser, planifier et financer ces recherches? On pourrait prendre l'exemple de l'Agence nationale de recherche sur le sida qui est un groupement d'intérêt public (GIP), et donc créer une Agence nationale de recherche sur les violences, qui regrouperait les associations (premières détentrices et productrices de savoirs), des structures de recherche et divers ministères. Son budget serait réparti sur plusieurs ministères qui travailleraient ainsi en partenariat. Cela donnerait une assise interministérielle stable, plus propice à la réalisation des projets que ne l'est le Plan interministériel de lutte contre les violences envers les femmes. Un deuxième type de financement pourrait être organisé par un partenariat avec des fondations d'entreprises.

Ernestine RONAI (Responsable de l'Observatoire départementale des violences envers les femmes du Conseil général le la Seine-Saint-Denis (93))



Présente un exemple local du bon fonctionnement du « triangle de velours ». Après 1995 (Conférence de Pékin) et l'enquête ENVEFF (voir plus haut) il y a eu une prise de conscience à l'échelle départementale de la Seine saint Denis, et la rencontre d'une volonté politique avec un tissu associatif actif.

L'Observatoire, créé en 2002, a pour objectifs d'initier des enquêtes et des recherches sur le terrain, de mutualiser les « bonnes pratiques » et d'exercer une fonction de veille, de sensibilisation et d'alerte. Les politiques publiques se sont donc donné trois directions : la formation des professionnel-le-s ; l'information (l'alerte) auprès des habitants, des opinions publiques et des décideurs / décideuses ; la prévention.

En se dotant d'outils expérimentés (guides, DVD, théâtre-forum...), l'observatoire permet une mise en réseau de la collectivité territoriale (Déléguée des Droits des Femmes, CAF, PJJ, Associations, 26 villes / 40, Services départementaux) soutenu par le département et la région Ile de France. Ce partenariat entre tous les représentant-e-s de chaque partenaire se réalise dans un contexte d'égalité et de confiance réciproque.

Pour l'observatoire, la recherche est indispensable et valorisée, car « mieux connaître c'est mieux accompagner ». L'enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les filles (CSVF) a été la première à faire suite à celle de l' ENVEFF. Elle concernait les plus jeunes filles, et s'est déroulée dans le 93 auprès d'un échantillon représentatif de 1566 jeunes filles de 18 à 21ans. Or les résultats (23 % des enquêtées ont subi un niveau de violence élevé et 13 % ont subi des agressions sexuelles graves avant 16 ans) ont permis de créer des alertes et des outils de programme : « Jeunes contre le sexisme ». D'autres protocoles ont été élaborés, pour rendre publiques toutes les démarches qui servent à lutter contre les violences, comme la « lutte contre les mariages forcés ». Les campagnes de prévention ont montré leur impact, et les enquêtes ont rendu visibles les progrès, puisqu'une baisse des mariages forcés est constatée pour les filles qui restent plus longtemps sur le territoire français. Une autre enquête sur les féminicides a été menée par la DDF, le parquet et la police sous l'égide de l'observatoire. Sur quatre années on avait compté 24 meurtres dans le département. Les conclusions de l'enquête ont permis de constater que certaines femmes auraient pu être sauvées, que certaines ne s'étaient jamais signalées parce qu'on ne leur avait jamais posé la question des violences conjugales et que souvent les féminicides s'étaient passés en présence des enfants...

Pour conclure Ernestine Ronai insiste sur l'importance de la communication des résultats des recherches.



Marie France CASALIS (militante au CFCV et ex déléguée au SDDF)

A partir de son expérience dans différents pôles du triangle de velours, nous fait part de ses réflexions sur le rôle des recherches qui, pour elle, sont capitales dans les relations avec les associations.

Il faut s'appliquer à créer des productions (plus que des paroles) pour appuyer les institutions de pouvoir; « donner des données » et organiser le savoir pour le rendre utilisable. Les militantes ont un regard sur une réalité qu'il leur appartient de partager avec les pouvoirs publics (exemple : police, administrations publiques...). Pour cela il faut se faire confiance, créer un partenariat entre pouvoirs publics, associations et chercheuses en analysant les difficultés, en donnant des solutions et en reconnaissant les compétences de chacun et chacune. Il faut donc de la pédagogie pour développer la prise de conscience et la prise en considération du partenariat. En quelques mots, la recherche appuie l'argumentation des associations qui agissent et cherchent des financements auprès des institutions.

L'atelier a été interrompu par l'annonce de l'arrivée de la ministre, et le débat avec la salle n'a pu avoir lieu, ce qui est regrettable. Mais le très grand intérêt porté à la question par un public très concerné est le signe très encourageant du dialogue entre chercheuses et responsables associatives qui va se développer.

Compte rendu par Geneviève Pezeu

